

paiement des deux premiers versements à faire
à la Société Lyonnaise des Eaux, pour travaux
relatifs à l'adduction d'eau; une partie
de cette subvention s'élevant à 90000 francs;

~~R. Cadot~~ ~~J. Levasseur~~
~~J. Hermaubert~~ ~~Amaro~~ ~~Dumarand~~
~~Blondel~~ ~~J. Bertrand~~ ~~J. Lafèvre~~
~~Guillemard~~ ~~R. Frévoit~~ ~~Guy~~ ~~Stèvein~~
~~Hermaubert~~ ~~Blondel~~ ~~Levasseur~~ ~~Blondel~~ ~~Guillemard~~

Séance du 28 juillet 1931

Du vendredi 24 juillet 1931,
Convocation du conseil Municipal pour le mardi 28
juillet 1931, à 20 heures 15 pour y délibérer sur
les affaires portées à l'ordre du jour.
Le Maire,

L'an mil neuf cent trente un, le mardi 28 juillet à
20 heures 15, les membres du conseil Municipal, se
sont réunis à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de
ses séances, sous la Présidence de M^r Dumarand Maire.
Étaient Présents: M^r Dumarand Maire.

M^{rs} Cadot, Levasseur, Marotte, adjoints.

M^{rs} Leroux, Delbès, Lemerle, Blondel, Demouchy,
Bertrand, Guillemard, Frévoit, Lafèvre, Guy
Stèvein, Hermaubert, Dumas.

Absent excusés: M^{rs} Vilain, Chouvenin, Deux Dupré.

Le Conseil, choisit pour secrétaire M^r Delbès
lequel fait lecture du procès verbal de la
précédente séance qui est adopté à
l'unanimité.

Correspondances

Le conseil donne acte à M^r Le Maire de
diverses correspondances dont il vient de donner
lecture.

Questions diverses
Augmentation de
la dixième des remises
du receveur Municipal

Le Conseil,
Vu le décret du 4 mars 1924 et la circulaire de M. le
Ministre de l'Intérieur du 1 août 1876.
Considérant qu'en raison des services rendus
il est équitable que les remises du receveur Municipal
soient augmentées d'un dixième.

Le Conseil vote la dite augmentation à M. Otaoj,
receveur Municipal et décide que la somme nécessaire
sera inscrite dans les budgets supplémentaires de l'exer-
cice 1931 et suivants et qu'elle aura effet à compter
du 1^{er} janvier 1931. Pour la somme de 604 + 50,
M. le Maire, donne lecture, d'une lettre de M. Gabriel
demandant un secours pour l'aider à couvrir
les frais de radiographie et de massages à la suite
de l'accident survenu à sa fille dans la cour
des écoles (fracture de l'humérus).

M. Gabriel
Demande de secours
Envoyé le 30 juillet 1931
Reçu le 3 août 1931

Le Conseil, vote la somme de 150 francs ^{à titre de}
~~participation~~ ^{secours} ~~sur les fonds occasionnels~~ ^{à titre de}
et à titre exceptionnel; à prélever sur les fonds
libres de l'exercice en cours.

M. le Maire, donne connaissance au conseil d'une
pétition collective relative à la remise en état de
la chaussée de la rue Georges Clémenceau, il fait
remarquer* que les travaux demandés ont été compris
dans un programme adopté en 1926 par le conseil
Municipal; que sur ce programme la presque totalité
des travaux prévus a été réalisée, mais que la rue
Georges Clémenceau n'a encore reçu aucune
amélioration.

Restauration de la
chaussée de la rue
Georges Clémenceau
et de la rue du Buisson
Envoyé le 30 juillet 1931
Reçu le 3 août 1931

Il soumet à l'acceptation du conseil la réalisation
des travaux suivants:

1° Reprofilage de l'empièchement sur toute la
longueur de la rue Georges Clémenceau, entre la
rue Elisa Desjobert et la rue de Lannay, sur
environ 350 mètres (emploi avec cylindre de 20
mètres cubes de cailloux.)

2° Le goudronnage superficiel de l'empièchement
avec emploi de gravillon et sable de rivière.
Dépense prévisionnelle : 7000 francs.

Le Conseil,
Délibère,

2 mitr 2042
13 ajoutés
L. Maire
[Signature]

décide les travaux de réparation ci-dessus, dans la limite d'un crédit de 7000 frs à ouvrir au budget additionnel de 1931.
 Le conseil décide d'autre part le principe de l'établissement d'un programme général de restauration des chemins de la commune.
 Programme qui devra être soumis à la Commission des chemins, avant d'être pris en considération d'une façon ferme, par le conseil Municipal.
 D'ores et déjà pour parer à la réparation urgente de la rue du Buisson, le conseil vote un crédit de 5000 francs pour acquisition et emploi de cailloux et réparation du pavage de la dite rue.
 (Travaux à réaliser le plus tôt possible) et décide d'ouvrir un crédit de 5000 frs au budget additionnel de l'exercice 1931.
 Autorise M. le Maire à passer avec M. Gabriel entrepreneur des chemins vicinaux de la commune un marché de gré à gré aux meilleures conditions.

Restauration de chemins ruraux endommagés par les pluies et orages
 Emploi de la subvention de 32800 francs

M. le Maire informe le conseil qu'à la date du 30 juin 1931, M. le Préfet a fait connaître qu'une subvention de 32800 francs était attribuée à la commune d'Orsay pour réparation des dommages causés aux chemins, par suite de pluies persistantes et d'orages.

30 juillet 1931

Il ajoute qu'il convient d'assurer l'emploi de ce crédit conformément à l'avis exprimé par la Commission des chemins.

Il fait donner connaissance au conseil du devis descriptif et estimatif des travaux et fournitures à faire, devis à mettre en adjudication, après approbation Préfectorale.

Le Conseil, délibère, adopte le devis présenté
 Autorise M. le Maire à le signer et à en demander l'approbation à M. le Préfet.

Décide la mise en adjudication et désigne MM. Lefèvre et Guy pour faire partie du bureau d'adjudication, qui aura lieu le 2 septembre prochain.
 Demande l'ouverture au titre de l'exercice

Nivellement et
assainissement des
cours de récréation.

Matériel d'incendie
achat

Demande subvention
Envoyé le 30 juillet 1931

Reçu le 31 Août 1931

1931, d'un crédit de 32800 francs par voie d'autorisation spéciale, pour faire emploi de la subvention de même somme encaissée au titre du même exercice.

M^r le Maire donne connaissance au conseil d'un devis de 14000 francs pour le dressement et nivellement avec repiquage du sol, et endage de gros machefers.

Le conseil renvoie cette question à l'étude de la Commission des Travaux.

M^r le Maire rend compte au conseil des offres faites par les Maisons Baffly, et Delahaye pour l'achat d'une camionnette grée au premier départ d'incendie conforme au règlement du service Départemental, ainsi que des accessoires d'armement.

Le devis présenté par la Maison Baffly s'élève à la somme de 44.100 francs.

Celui présenté par la Maison Delahaye à la somme de 39900 francs.

Le conseil, trouvant le devis de la Maison Delahaye plus avantageux, décide l'achat du matériel Delahaye.

autorise M^r le Maire à faire cet achat et à passer un marché de gré à gré avec la Maison Delahaye. La dépense sera couverte au moyen du crédit voté le 23 Janvier 1931 - soit 32160^{fr} et le surplus sur les fonds libres de l'exercice en cours, et demande à Honnible le Ministre de l'Intérieur de bien vouloir accorder la subvention la plus élevée qui il sera possible, pour venir en aide à la commune.

Assistance aux
femmes en couches

Envoyé le 30 juillet 1931

Reçu le _____ 1931

M^r le Maire dépose sur le bureau les demandes suivantes:

Assistance aux femmes en couches.

M^{me} Marguerite Aurélie Genet f^{me} Beaumont domiciliée à Orsay, Passage du Chemin de fer depuis 1900, ayant déjà 2 enfants de 7 et 5 ans, ayant son domicile de secours à Orsay admise en 1^{ère} partie.

M^{me} Louise Julia Haudrechy, domiciliée à Orsay
 devenue des Pierrots, depuis janvier 1931 et précédemment
 demeurant à Creteil (Seine) ayant déjà 2
 enfants de 2 ans 1/2 et 1 an 1/2, ayant son domicile
 de secours à Creteil (admise en 2^e partie)

M^{me} Blanchard Ernestine Pauline f^{me} Grillière
 domiciliée à Orsay rue de Versailles 32, depuis
 octobre 1930, et précédemment à Paris, mère
 de 3 enfants, 5 ans, 2 ans 1/2, 1 an 1/2, ayant son
 domicile de secours à Paris 5^e (admise en 2^e
 partie)

Assistance aux vieillards

M Jolivoy Isidore et M^{me} Richardière Marie
 domiciliés à Orsay 72 rue de Bozère depuis
 1870. M Jolivoy né à S^t Ouen des Toits (Mayenne
 le 3 janvier 1857; M^{me} Richardière née à Orsay
 (S et O) le 21 mai 1861, ayant leur domicile de
 secours à Orsay (admis en 1^{ère} partie)

M^{me} Rabot Louise V^{me} Barrier domiciliée à
 Orsay 12 rue Archange, ~~et~~ les enfants
 se sont engagés à lui verser une pension
 alimentaire de 80 francs par mois
 le conseil rejette cette demande.

M Caroy Auguste Marcel qui sollicite
 l'allocation militaire pour une période
 de 21 jours. le conseil vu la demande
 présentée émet l'avis que la demande
 soit rejetée.

M le Maire dépose sur bureau, les plans
 des logements d'instituteurs dressés par M^e Colin architecte de la
 commune concernant la transformation des
 anciennes classes, en logements d'institu-
 teurs - Bureau du Secrétariat, logement du
 concierge des écoles.

Après examen de ses plans, par le conseil,
 M Blondel, demande que ses plans soient
 contrôlés par M^e Marleise architecte du
 Département, et renvoyés à l'étude de la
 Commission des Travaux. pour étude
 supplémentaire.

Envoyé le 30 juillet 1931

Reçu le _____

Allocation Militaire

Demande construction
 des logements d'instituteurs
 dans les anciennes classes
 Secrétariat logement
 d'un concierge, des écoles

1^{er} min. appelé
dommère
3245
M

~~Le Conseil, invite M^r le Maire~~ ^{à adresser}
une demande à M^r Marleix, afin qu'il
lui fasse connaître le coût de ce travail,
etait bien entendu qu'il ne sera pas procédé à cette
vérification, si le coût en est trop élevé.

Amaraux, Cadot, Amarant, Minier
Boutin, Lemoine, Guy
Guillemard, Lemerle, C
Guillemard, R. Prévost, Delbet

1245
Séance du 11 Août 1931

Du Mardi 4 Août 1931.

Convocation du Conseil Municipal pour le
Mardi 11 Août 1931 à 20 h. 15 pour y
délibérer sur les affaires portées à l'ordre
du jour.

Le Maire :
Amaraux

L'an Mil neuf cent trente et un, le Mardi
11 Août à 20 h. 15 les Membres du Conseil
Municipal se sont réunis à la Mairie d'Orsay
lieu ordinaire de ses séances, sous la prési-
dence de Monsieur Pierre Dumaraut, Maire.
Etaient présents : M^r P. Dumaraut, Maire,
M^r Cadot, Marotte, adjoints; Leroux, Lemerle,
Vilain, Demouchy, Bertrand, Guillemard,
Prévost, Thouvenin, Guy, Breux, Dupré, Sté-
venin, Dumas, Hermabesnière, Delbet.
Absents excusés : M^r Levasseur, adjoint; M^r Blondel,
M^r Lefèvre.

Assistait également à la séance Monsieur Colin,
architecte de la Commune.

Le Conseil choisit pour secrétaire M^r Dupré,
lequel fait lecture du procès verbal de la précédente
séance, qui est adopté à l'unanimité sous re-

Restauration de Chemins
Ruraux endommagés par
les pluies et orages -
Emploi de la subvention
de 32.800 frs.

Logements d'Instituteurs
Aménagement des Bureaux
de la Mairie, logement
du concierge des Ecoles.

Envoyé le 27 Janv. 1932

Reçu le _____ 19__

serre de l'observation suivante de M. Breux :
Les réparations prévues pour le chemin du Buisson
doivent être apurées, après l'époque à laquelle
les canalisation d'eau auront été posées. M.
Delbes approuve cette observation et Monsieur le
Maire répond qu'il en sera tenu compte pour
l'époque de la réparation de cette rue.

M. le Maire soumet au Conseil les plans
et devis dressés par M. Colin, architecte, et
concernant les travaux de construction de logements
d'instituteurs et de concierge et d'aménagement
des bureaux dans le bâtiment de la Mairie actuelle.
Le Conseil accepte ce projet par 17 voix contre
1. Les devis de ces travaux s'élèvent à
315.699⁷⁰ pour les logements d'instituteurs
et à 104.115⁰⁶ pour les bureaux.

Le Conseil décide que la dépense en résul-
tant sera assurée, en partie, par un reliquat
de subvention de l'Etat et du département,
et en partie par un emprunt de 221.975⁰⁰ à
contracter à la Caisse des Dépôts et Consigna-
tions pour 30 années au taux de 6,470679 ;
les intérêts en seront payés au moyen de 19
centimes additionnels qui ont été compris au
budget primitif de 1932.

Aménagement de la
Place des Ecoles. Bati-
ment des Pompes, Abri
du Matériel du Marché.
Water-Closets et Poste
de Police.

Envoyé le 25 Aout 1931

Reçu le 2 sept. 1931

M. le Maire rappelle que, par délibération
du 23 Janvier 1931, le Conseil a accepté le
projet d'aménagement de la Place des Ecoles,
s'élevant à 12.395 francs, et la construction
d'un bâtiment comprenant : l'abri des pompes
et celui du matériel du marché, le poste de
Police et des Water-Closets. Ce bâtiment doit
être construit sur un terrain appartenant à
l'Hôpital-Hospice Archange, dont l'acquisition
à raison de 15 francs le mètre, a été décidée
par délibération du 28 février 1931. Le coût de
ce bâtiment sera de 136.274 francs. Ces deux
sommes de 12.395⁰⁰ et 136.274⁰⁰ ont été compri-
ses dans l'emprunt de 750.000 francs, voté le
28 février 1931.

M. le Maire est invité à faire d'urgence le nécessaire pour la régularisation de la vente du terrain de l'hospice à la commune, et le Conseil ajourne l'adjudication des travaux concernant ce dernier bâtiment jusqu'au jour où la Commune sera réellement propriétaire du terrain.

Le Conseil décide de faire procéder le 1^{er} Septembre prochain, à 10^h du matin, à l'adjudication, en 2 lots, des travaux de la Mairie et aménagement de la Place, et désigne M. M. Guy et Lemerle, Conseillers, pour l'assister à cette adjudication.

Le Conseil décide, conformément à la décision de la Commission des Fêtes, d'allouer une subvention de 100 francs à l'Amicale des Pêcheurs et de 100 francs à l'Yvette Sportive, à prendre sur le budget des fêtes.

M. le Maire rend compte que l'adjudication pour l'aménagement du terrain de jeux aura lieu le 25 Août à 10^h du matin.

Le Conseil désigne M. M. Guy et Lemerle pour assister à cette adjudication.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné la situation financière de la commune, estime qu'elle est dans l'impossibilité d'assurer le paiement intégral de la dépense relative à l'achat d'une camionnette et atteste que la commune n'a reçu aucune somme provenant de dons, souscriptions publiques pouvant être affectée à cette dépense.

La commune prend l'engagement de payer la différence entre le total de la dépense et le montant de la subvention obtenue, au moyen de l'emprunt contracté par elle auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations le 28 février 1931 montant à frs: 750.000. - dans lequel il a été prévu un crédit de 32.160 frs pour achat de matériel d'incendie.

M. le Maire donne connaissance au Conseil

Subventions à l'Amicale des Pêcheurs et à l'Yvette Sportive. - Vote de crédits.

Envoyé le 25 Août 1931

Reçu le 29 Août 1931

Terrain de jeux -

Matériel d'Incendie.

Envoyé le 25 Août 1931

Reçu le 29 Août 1931

Proposition Dumas. - Membre en plus à la Commission des Fêtes.

d'une lettre de Monsieur Dumas par laquelle il demande son inscription à la Commission des Fêtes. M. le Maire observe que cette demande nécessite au préalable, un vote du conseil sur la question de savoir si l'on doit augmenter d'un membre le nombre des Conseillers faisant partie de cette Commission. Le Conseil n'a pas accepté. Il ne peut, en conséquence, être donné suite à la proposition de M. Dumas. M. le Maire rappelle les débats auxquels a donné lieu l'interdiction de bâtir dans les parcelles appartenant à Monsieur Jussaume, et situées en bordure de l'Yvette, et de l'Avenue du Parc & la Pacaterie.

M. le Maire donne connaissance au Conseil de la correspondance relative à cette affaire.

Le Conseil décide par 12 voix contre 5, de lever l'interdiction de bâtir, à condition que M. Jussaume se conforme aux engagements qu'il a pris par sa lettre du 18 Août 1921, et qui sont ainsi conçus :

"Je m'engage, comme vous le demandez, 1^o à faire remblayer l'ilôt H au niveau du trottoir de l'Avenue du Parc & la Pacaterie niveau pris à 17 m. à l'ouest du coude de la rivière précédant la passerelle (soit le point A du plan). Ce travail est d'ailleurs déjà en cours.

2^o à faire la mention spéciale suivante sur chaque acte de vente concernant l'ilôt H :

"L'acquéreur s'engage à ne présenter à aucun moment nulle revendication vis-à-vis de la commune du fait de l'édification de constructions."

3^o dans l'ilôt H, le rez de chaussée des habitations ne pourra jamais être édifié à moins de 0^m 30 au dessus du niveau du point A."

M. le Maire donne connaissance au Conseil de la demande faite auprès de lui par M. le Maire de Mercusis, ainsi que des rapports de M. l'Ingénieur du Génie rural, et de

Proposition Jussaume

Envoyé le 19

Reçu le 19

Aménagement de la
Salmouille.

Envoyé le 19

Reçu le 19

l'étude faite par M. Dreux, auquel M. le Maire avait confié l'examen de cette question. Le Conseil décide de donner une adhésion de principe à la formation d'un syndicat intercommunal, en vue de l'étude et de la réalisation d'un projet d'aménagement partiel de la Salmduille.

Il vote un crédit de 1.867.⁴60 à inscrire au budget additionnel de 1931. Cette somme représentant le prix global et définitif à payer par la commune pour subvenir aux frais généraux et à toutes opérations à faire par le Comité du syndicat.

Enfin il délègue M. M. Dreux et Desèvre pour représenter la commune aux séances du syndicat.

Le Conseil Municipal de la Commune Vu le compte rendu par le sieur Ottavj, Percepteur. Receveur Municipal, de recettes et dépenses depuis le 1^{er} Janvier 1930 jusqu'au 31 Mars 1931, lequel comprend,

- 1^{er} le rappel du compte final de l'exercice 1929;

- 2^o les recettes et les dépenses faites pendant les douze premiers mois de l'exercice 1930 par le précédent receveur;

- 3^o les recettes et les dépenses concernant les services hors budget;

Vu le détail des opérations finales de l'exercice 1930, établi en regard du compte sus-mentionné; et présentant les recettes et les dépenses pour le dit exercice, pendant les trois mois de sa gestion du 1^{er} Janvier 1931 au 31 Mars 1931,

Vu les pièces justificatives rapportées à l'ap-pui, tant du compte de gestion 1930 que des opérations complémentaires effectuées en 1931;

Vu les budgets primitifs et additionnels des recettes et dépenses présumés pour l'exercice 1930, arrêtés par M. le Préfet du département,

et les autorisations spéciales de recette et de dépense délivrées pendant ledit exercice; Après avoir entendu et approuvé le compte administratif dans lequel M. le Maire a exposé les motifs des dépenses par lui mandatées, la manière dont elles ont été effectuées, et l'utilité que la Commune en a retirée;

Considérant que toutes les opérations ont été régulièrement effectuées.

Délibéré: Article 1^{er}. - Statuant sur la situation du comptable au 31 Mars 1931, sur le règlement et l'apurement par le Conseil de Préfecture, conformément à l'article 157 de la Loi du 5 Avril 1884, le Conseil admet les recettes de l'exercice 1930 - 31 pour la somme de:

ancien receveur	431.675,91	} 1.402.351,67
nouveau receveur	970.675,92	

Les dépenses pour celle de

ancien receveur	394.671,70	} 1.224.534,83
nouveau receveur	829.863,13	

Fixe l'excédent des recettes à: 177.816,84

Et attendu que, par l'arrêté du compte précédent, le Comptable a été reconnu débiteur

de: 149.091,84

Déclare le comptable débiteur, sur son compte de la gestion 1930, de la somme de 326.908,68

Art. 3 - Le Conseil demande qu'il plaise au Conseil de Préfecture faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés, exiger du Comptable, savoir, approuver le compte du receveur tel qu'il est présenté.

Les comptes et budget additionnel du bureau de bienfaisance sont approuvés par le Conseil, Le Conseil est d'avis ~~de~~ d'approuver les comptes et budgets additionnels de l'hospice Archangé, tels qu'ils sont présentés par la commission administrative de l'hospice.

Comptes du Bureau de bienfaisance.

Comptes de l'Hospice Archangé.

Chapitres additionnels
de l'Exerc. 1931

Recettes

Excédent de l'Exercice 1930	3 069 06 68
Casse sur les chiens 1930	490 .
Casse Vicinale 1929	10 676 90
Chiens 1929	230
Casse Vicinale 1928	51 47
— d° — 1927	686 51
— d° — 1930	5 648 22
Budget des cultes	1053
Secours de l'Etat pf calamités publiques pour réfection des routes et chemins pour propriétés communales	32 800 3 800
— d° — particulières	4700
Subvention du Ministère de l'Instruction Publique pour groupe scolaire	925 080
Subvention Départementale pour d°	2 312 70
Total des recettes	15 433 94.78

Dépenses

Dettes extérieures	271 58
Comp ^t d'entretien des ch. V ^x ord ^{res}	19 193 89
Plus value de centimes pf emprunt	10 269 24
Reste à payer af. trav ^x du groupe scolaire	184 000
d° af pavage de la rue Bouscier	19 955
d° af trait du secours M ^{al} (4 ^e trim 1930)	15 11 25
d° à M ^l Collet af trav ^x ch. rural 7.24	21 85 47
d° af trav ^x élarg ^t Pont de l'Yvette	1392 60
d° af trav ^x empierrement ch. rural 7.24	1532 77
Comp ^t trait. secret. et employés de la Mairie	5 500 .
d° frais de bureau de la Mairie	500 .
d° abonnement à dir public. adun	50 .
d° entretien de la Mairie	5 000 .
d° - d° - des écoles publiques	4 000 .
d° chaussures aux enfants des écoles	800 .
d° entretien des fontaines, puits etc	1 500 .
d° assurances sociales	1 000 .
d° trait aide école maternelle	600 .
d° balayage des classes	1 000 .
d° assistance médicale gratuite	10 000 .
d° aliénés	5 000 .
d° assistance aux vieillards etc.	5 000 .
à reporter	28 026 1 80

Complément d'achat livres bibliothèque scolaire	100
d° entretien pompes à incendie	2000
d° allocation du contrôleur	600
achat de timbres anti-Tuberculeux	100
agrandissement plaque bienfaiteurs de la C ^{me}	1500
Indemnité Roussey	500
d° Robin	300
location d'une salle p/ la distrib. des prix	200
Particip. de la C ^{me} réparation mur mitoyen Prairie	5000
Achat de terrains à l'hospice et frais d'achats ^{des Hés}	25000
Calamités Publiques: Emploi de la subvention de l'Etat pour routes et chemins	32800
d° pour propriétés particulières	4700
Emploi de la sub ^{tion} des écoles p/ trav ^x des eaux	900000
d° logement des instituteurs et inst.	256350
Secours aux artistes sinistrés de la Vallée Chevreuse	100
Restauration de la rue Georges Clémenceau	7000
d° du Guinson	5000
Trait du concierge de la Mairie 4 ^e trim 30	2400
1/10 ^{me} du trait du receveur M ^{al} (1930)	604 60
nivellement de la Place des écoles	14000
Closure du préau des écoles	3000
projet d'aménagement de la Saluonville	1878 38
	<hr/>
	Total des dépenses 1543394 78

Excédents de dépenses Le Conseil

Considérant que certaines dépenses ont dépassés les crédits alloués, et qu'il y a lieu pour régulariser la comptabilité du receveur de voter les suppléments de crédits nécessaires, pour couvrir les excédents de dépenses. Approuve les excédents de dépenses de l'exercice 1930. tels qu'ils sont présentés par le receveur Municipal.

Budget Vicinal

Le Conseil,

Vu la loi du 21 mai 1836, l'Instruction Ministérielle du 24 Juin suivant, et le règlement général sur le service des chemins vicinaux.

Vu les propositions présentées par Monsieur l'ingénieur Voyer.

Vu l'arrêté de mise en demeure de M le Préfet en date du 21 mai 1931.

Considérant qu'il y a intérêt, à entretenir dans un bon état de stabilité, les chemins de Grande Communication, d'intérêt commun et vicinaux. Adopte les propositions présentées par M. l'ingénieur Voyer pour l'entretien de ces chemins. Vote l'inscription au budget vicinal des recettes les crédits nécessaires, pour le service des chemins vicinaux pendant l'année 1932, avec 3 journées de prestations; ~~xxxxx~~, ~~xxx~~

Budget primitif: Recettes et dépenses: 88103. —
Budget additionnel; Recettes et dépenses: 14465.47

Budget Primitif.

Le Conseil,

vote les dépenses obligatoires et facultatives pour 1932

Crédit au secret ^{re} et employés de la Mairie	30000
frais de bureaux de la Mairie	3500
Imprimés à la charge des C ^{nes}	200
Conservation des archives	150
frais de registres de l'Etat Civil	500
Abonnement au J ^{al} officiel (Edition des C ^{nes})	4
frais de confection des rôles	800
Chauffage bureaux de la Gendarmerie	200
1/10 ^{me} crédit Recev. M ^{al}	604 50
Crédit au garde champêtre	9600
Dotation de la Rosière	1500
allocation au Porteur de dépêches	1200
Prolongation ouverture Bureau de Poste	2400
Dépenses du Téléphone	1000
frais d'entretien des boîtes aux lettres	150
frais d'audiences foraines	2350
abonnement à div public, administr	200
Crédit au concierge de la Mairie	15000
Caisse d'Epargne	300
Entretien de la Mairie	10000
Entretien et clôture du cimetière	1500
Contrib. s/ les biens et revenus Communaux	1000
Apprentissage de métiers	375
Remb ^t au B B ^{re} (legs Bourcier)	700
Entretien des Bâtiments Comm ^x	10000
Chaussures aux enfants des écoles	1800
Entretien des fontaines, puits et mares	2500

Assurance des bâtiments Com. ^{te} contre l'incendie	1500
Entretien et remontage de l'horloge	450
Ind ^{tes} aux sapeurs pompiers	1500
Entretien des pompes à incendie	1000
Assurance des pompiers	50
Contingent de la C ^{me} p ^r enfants assistés	2500
- 2 ^o - - aliénés	7000
Assistance médicale gratuite	15000
Assistance aux vieillards etc	8000
Pesage des nourrissons	100
Conting ^t pour font ^e du dispensaire anti-tuberculeux	1000
Inspection sanitaire des tueries et viandes	4000
Assurances sociales	4000
Assistance aux familles nombreuses	1300
1 ^o femmes en couches	1500
Assurance des Emp ^{tes} Municipaux	1600
Subvention au Bureau de Bienf ^{ic}	4500
1 ^o à la fanfare	1000
1 ^o A ^{ss} de secours Mutuels	1000
Assurance des fautes lourdes des pompiers	50
Contribution à l'association sub ^{tion} à l'association amicale des anciens combattants d'Orsay	600
Entretien des écoles publiques	10000
Ind ^{tes} de logement aux instituteurs	6600
Chauffage Mairie, écoles, crèche.	22000
Mobilier scolaire et matériel d'enseignement	1500
Salaires aide école maternelle	6000
Ind ^{tes} chauffage instituteurs	400
Médailles et livrets p ^r prix	200
Sub ^{tion} Coopérative scolaire	400
Achats de livres de prix	3500
Subvention à la Caisse des écoles	3000
Fournitures aux élèves des écoles	10000
Ouvres post-scolaires au personnel enseignant	2250
Emploi legs Farat	1200
Écrit du professeur d'anglais	900
Achat de livres pour la bibliothèque scolaire	200
Subvention A ^{ss} d'Horticulture	200
Cours de dessin	900
Crèche Personnel et fournitures	8000
Balayage des classes	..
Entretien professeurs piano	400